

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2012

Etaient PRESENTS : M. JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : M. CANU Dany

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 27 février 2012.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 22 février 2012 de la CCHL.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour : il est accepté à l'unanimité:

- Appel d'offres maître d'œuvre renforcement eau potable 3^{ème} tranche

1. Approbation des comptes de gestion 2011

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

 DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. Vote des comptes administratifs 2011

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2011,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2011,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET COMMUNE	EAU ASSAI- NISSEMENT	LOT LE VAL- LON DORE	BUDGETS CUMULES
<u>Section Investissement</u>				
Dépenses	613 809.15	169 227.95	198 861.53	981 898.63
Recettes	553 425.90	67 915.16	198 861.53	820 202.59
Résultat exercice	- 60 383.25	- 101 312.79	0.00	-161 696.04
+/- report résultat N-1	- 127 924.98	3 376.60	0.00	- 124 548.38
Résultat final au 31/12/N	- 188 308.23	- 97 936.19	0.00	- 286 244.42
Restes à réaliser	- 141 158.50	- 44 033.00	0.00	-185 191.50
Résultats Cumulés	- 329 466.73	- 141 969.19	0.00	-471 435.92
<u>Section Fonctionnement</u>				
Dépenses	510 099.28	149 514.79	204 629.51	864 243.58
Recettes	694 155.11	240 616.53	204 629.51	1 139 401.15
Résultat Exercice	184 055.83	91 101.74	0.00	275 157.57
+/- report résultat N-1	410 816.40	156 628.25	0.00	567 444.65
Part affectée à l'Invest.	192 130.46	0.00	0.00	192 130.46
Résultat final au 31/12/N	402 741.77	247 7429.99	0.00	650 471.76
<u>BALANCE GLOBALE</u>				
Total dépenses cumulées	1 123 908.43	318 742.74	403 491.04	1 846 142.21
Total recettes cumulées	1 247 581.01	308 531.69	403 491.04	1 959 603.74
Résultat Exercice	123 672.58	- 10 211.05	0.00	113 461.53
+/- report résultats cumulés N-1 +R à R	-50 397.54	115 971.85	0.00	65 574.31
RESULTAT FINAL	73 275.04	105 760.80	0.00	179 035.84

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2011 de la Commune, du service d'eau et assainissement, et du lotissement le Vallon Doré.

Monsieur JEUSSE Loïc est invité à revenir en salle du conseil.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2011

3-1 Affectation du résultat du service général.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 402 741.77 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement 329 466.73 euros
(dont restes à réaliser : 141 158.50 €)
- Excédent de la section de fonctionnement : 402 741.77 euros

- **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 329 466.73 €
- **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 73 275 .04 €

3-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 247 729.99 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 141 969.19 euros
(dont restes à réaliser : 44 033.00 €)
- Excédent de la section de fonctionnement : 247 729.99 euros

- **AFFECTATION AU COMPTE 1068** 141 969.19 €
- **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 105 760.80 €

3-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

-	Besoin de la section d'investissement :	0.00 euros
-	Excédent de la section de fonctionnement :	0.00 euros
•	AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
•	REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	0.00 €

4. Taux d'imposition 2012

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré , décide de maintenir pour 2012 les taux d'imposition tel que votés en 2011, soit :

-	Taxe Habitation	18.95 %
-	Taxe Foncier Bâti	13.88 %
-	Taxe Foncier Non Bâti	23.38 %

5. Vote budgets primitifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2012, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	SECTIONS : FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-	BUDGET GENERAL	849 016.00 €
-	EAU ASSAINISSEMENT	1 408 289.79 €
-	LOTISSEMENT LE VALLON DORE	581 640.00 €
		94 438.28 €

6. Déclaration d'intention d'aliéner B 209

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Thérèse AMOUYAL, notaire à LE HORPS une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison et son terrain situé section B numéro 209 au 5 rue du château

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre Mesdames LABROUSSE et Monsieur TOROSYAN et Madame AGHEKIAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 209.
-  Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître AMOUYAL)

7. Ecole Henri Schmitt Villaines la Juhel : participation classe de mer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'école Henri Schmitt de Villaines la Juhel sollicitant une participation financière de la commune pour le financement d'une classe de mer à laquelle un enfant de Charchigné (Angélique BARILONE) a participé en mars dernier. La demande de subvention s'élève à 250 € par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ D'accorder une aide financière de 150 € pour cet enfant sous réserve que l'enfant participe effectivement à la classe de mer

8. Ecole Saint Sauveur Lassay les Châteaux : frais de scolarité 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'école Saint Sauveur de Lassay les Châteaux sollicitant le paiement des frais de scolarité 2011/2012 pour un enfant de Charchigné fréquentant leur établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas verser de participation financière à l'école Saint Sauveur de Lassay les Châteaux au motif que la commune de Charchigné dispose d'une école qui peut accueillir cet enfant.

9. Vente pavillon locatif 21 rue des cytises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur LETENDRE Anthony et Mademoiselle FLANEAU Emilie. Il leur a soumis la proposition faite par la Commune pour l'acquisition du logement pour la somme de 80 000 € qu'ils louent actuellement

Lors de l'entretien avec Monsieur le Maire, Monsieur LETENDRE Anthony et Melle FLANEAU Emilie ont proposé d'acheter le logement susvisé pour la somme de 78 000 €. Ils ont également évoqué le candélabre d'éclairage public placé très près de leur allée de garage. Celui-ci gêne les sorties de véhicules, ils demandent que le Conseil Municipal prenne en charge son déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de vendre à Monsieur LETENDRE Anthony et Melle FLANEAU Emilie le logement qu'ils occupent actuellement pour la somme de 78 000 €, frais à la charge des acquéreurs,
- ✚ Désigne Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte,
- ✚ Charge Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, de faire les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette transaction.

- ✚ Précise que la commune de Charchigné prendra à sa charge le déplacement du candélabre d'éclairage public situé à proximité de leur sortie de garage lors d'une prochaine intervention de l'entreprise DESSAIGNE sur la commune.

10. Appel d'offres maître d'œuvre renforcement eau potable 3^{ème} tranche

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il peut lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable 3^{ème} tranche sur les secteurs « route du Ham » et « Hauteville/ La Fatonnière. »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ d'autoriser Monsieur le Maire lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de canalisations d'eau potable.
- ✚ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents correspondants pour cette consultation

11. Questions diverses

a) Demande de subvention Amicale Fertoise (Basket, Gymnastique, Handball, Retraite sportive, tir à l'arc)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Amicale Fertoise sollicitant une subvention en raison de l'adhésion d'enfants de Charchigné à leur association. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas accorder de subvention à l'Amicale Fertoise au motif que ce type d'activité est proposé sur le territoire de la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY.

b) Distributions de lierres 2012

Le Maire interroge le Conseil Municipal concernant la reconduction de l'opération « distribution de lierres » en 2012. Il est décidé de proposer à nouveau cette année la distribution de lierres aux habitants de la commune de Charchigné. Cette opération aura lieu les samedis 5 et 12 mai 2012 de 10h30 à 12h à l'atelier communal. Mesdames HADRZYNSKI et BOUSSELET assureront la permanence le samedi 5 mai, quant à celle du 12 mai elle sera assurée par Messieurs SALLARD et BUSSON.

c) Mise en service électricité logement locatif

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les frais d'une première mise en service de l'électricité d'un logement locatif neuf doivent être supportés par les locataires entrants ou par la commune. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide que ces frais seront supportés par les premiers locataires du logement comme cela a été le cas pour l'ensemble de précédents logements construits par la commune et ce dans un souci d'équité vis-à-vis des locataires précédents qui se sont acquittés de ces frais supplémentaires.

d) Tapis de sol initiation judo école de Charchigné

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du sinistre survenu à l'école de Charchigné dans le cadre de l'initiation au judo organisé par le judo club lasséen. En effet, les tapis de judo, par l'action du chauffage au sol, ont fondu. Au moment du retrait des tapis la peinture du sol de la salle plurivalente de l'école a été endommagée. Les démarches sont actuellement en cours auprès des assurances de la Mairie et du judo club.

e) Révision carte communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a rendu un avis défavorable concernant le tracé de la carte communale envisagée. Suite à cet avis une réunion de travail a été organisée avec les différents intervenants afin de réétudier le tracé. La Direction Départementale des Territoires préconise une diminution des parcelles ouvertes à l'urbanisation argumentant sur le fait qu'il reste des possibilités d'urbanisation au sein du centre bourg. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tracé en diminuant les surfaces urbanisables de 1.68 ha et charge le cabinet AFB urbanisme de présenter le nouveau tracé auprès des différentes structures.

f) Achat Restaurant le Bienvenue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé un devis pour la pose de stores au restaurant le Bienvenue. Étant donné le prix élevé de ce type de dispositif (environ 3 000 €) des devis pour l'installation de volets vont être demandés prochainement à titre comparatif.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le jeudi 03 mai 2012

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE